Image not found or type unknown

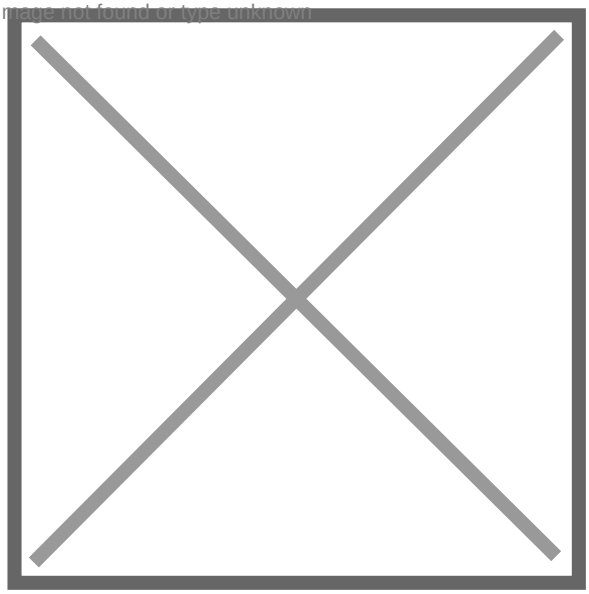

# Incompréhension par rapport aux déclarations de la carte grise

Par **dami**, le **09/04/2008** à **17:42**

bonjour, voila mon épou a eu un accident mais dans lequel il n'est pas en tort (témoins à l'appui), la personne adeverse(une femme) a reconnu les fait puis après avoir fait appeler par tél 2 monsieur, est revenu sur sa version et a décidé qu'elle ne finirai pas de compléter le constat et de m^me elle ne l'a pas signé, de notre coté nous faisons le nécessaire au plus vite auprès de notre assurance auto puis au bout de 8 jours nous recevons un courrier de l'assurance adverse nous mettons en cause et réclamant le dédommagement de leur véhicule, sur ce courrier apparait en tant que sociétaire un certain monsieur et non la dame en question, nous allons aupres de leur assurance dans un premier temps l'employé affirme que c'est bien leur sociétaire Monsieur X qui a fait l'accident avec mon mari, je leur montre double du constat il me répond ben écoutez c sa femme et elle est aussi assurée, nous nous dirigeons au commissariat et la le bouquet final l'officier nous renseigne et nous précise que la police nationale qui était sur place à bien pris l'identité des 2 conducteurs mon mari et la femme , nous avons meme eu la surprise que le propriétaire du véhicule est encore une autre personne alors que pensez vous que nous devions faire devant autant de mauvaise foi, est ce qu'il s'agit de fausse déclaration de leur part d'une arnaque ou que sais-je?

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **18:14**

bonjour, ca sent l'arnaque à plein nez, prevenez votre assurance avec l'aide juridique vous denouerez ce sac de noeud surtout si la police a bien l'identité de la conductrice.
cordialement

Par **dami**, le **09/04/2008** à **19:09**

merci beaucoup pouvez vous s'il vous plait me détaillez un pieux c quoi l'aide juridique car je ne pense pas l'avoir avec mon assurance mais je l'ai avec la caisse d'épargne et est ce que je peux utiliser à défaut celle ci, la police a communiqué avec mon assurance mais mon assurance attend la déclaration écrite a votre avis j'attends ou je porte plainte pour accident matériel ?

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **19:25**

oui l'aide juridique vous l'avez aussi avec votre banque, vous pouvez porter plainte tout de suite.
cordialement

Par **jeetendra**, le **09/04/2008** à **19:53**

bonsoir, tenez bon sur votre constat amiable et sur vos declarations, demandez à votre assureur automobile de faire jouer [fluo]la garantie defense et recours[/fluo] inclue dans votre assurance automobile, surtout restez sur votre version des faits et si vous avez egalement des temoins en votre faveur faites les intervenir, courage, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés